

*Année  
universitaire :  
2022-2023*

# DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANT.E.S

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt du dossier :

Référence :

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être étudiant guignois et avoir une attache parentale résident guignois
- Avoir des ressources  $\leq$  à 55% SMIC
- Être âgé jusqu'à  $\leq$  25 ans au moment du dépôt de dossier
- Poursuivre des études supérieures

## PIECES ANNEXES À FOURNIR AVEC CE DOSSIER

- Justificatif de l'attache parentale à Guignes
- Certificat de scolarité de l'établissement d'études supérieures
- Quittance de loyer, justifiant du logement étudiant
- Copie d'une pièce d'identité
- RIB de l'étudiant.e
- Copie de la relevée de notes du Bac ou copie du diplôme du Bac

**Dossier complet à rendre le plutôt possible au secrétariat de la Mairie.  
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION**

- ÉTAT CIVIL DE L'ÉTUDIANT.E

NOM : .....

PRÉNOMS : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SITUATION FAMILIALE : .....

ADRESSE : .....

HABITE GUIGNES DEPUIS : .....

TÉLÉPHONE : .....

EMAIL : .....

- ÉTAT CIVIL DES PARENTS

PÈRE : .....

MÈRE : .....

SITUATION FAMILIALE : .....

ADRESSE : .....

HABITENT GUIGNES DEPUIS : .....

TÉLÉPHONE : .....

E.MAILS : .....

- CURSUS SCOLAIRE

BACCALAURÉAT :

- Année d'obtention : .....

- Lieu : .....

ÉTUDES SUPÉRIEURES :

ANNÉE	NATURE DES ÉTUDES SUIVIES	LIEU

• REVENUS DE L'ÉTUDIANT.E :

- Salaires : .....
- Autres revenus (merci de préciser) :  
.....

Je soussigné(e) Monsieur/Madame .....

certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

**Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la demande.**

Je m'engage à suivre les cours et les travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide financière est susceptible de m'être allouée par le C.C.A.S. de la commune de Guignes.

Date et signature de l'étudiant.e

Conformément à la loi « RGPD\* », vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant la Mairie de Guignes - Tél. 01.64.42.51.30 ou [mairie@guignes.fr](mailto:mairie@guignes.fr)

\* Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les renseignements transmis par les étudiants font l'objet d'un traitement informatisé, géré par le responsable du traitement, à savoir Monsieur le Président du CCAS. Ces données sont strictement réservées aux besoins du Centre Communal d'Action Sociale de Guignes. Elles seront conservées pendant une durée d'un an.